



Union des Syndicats SUD du Groupe Safran

144 boulevard de la Villette, 75019 Paris

<http://www.sud-safran.com> - contact@sud-safran.com

Union
syndicale
Solidaires

Jeudi 6 décembre 2012

Statuts HERAKLES – AATA – Forfaits jours - Congés

7^{ème} Réunion de négociation

En début de séance, l'intersyndicale SUD, CGT, CFDT, CGC a lu une déclaration commune contenant des revendications sur l'accord AATA et une demande sur les classifications.

Les revendications communes portent sur :

- 1) Le maintien de la prise en compte de la cotisation gros risque et invalidité 3^{ème} catégorie par l'employeur jusqu'à la retraite (en vigueur au Haillan).
- 2) La prise en compte d'un suivi médical dès l'âge de 50 ans (pratiqué à St Médard).
- 3) La prise en compte d'une majoration salariale la dernière année d'activité permettant une compensation du différentiel lié au montant perçu en AATA.
- 4) Une présentation en CCE du plan emploi et des effectifs associés durant la période transitoire avant la mise à signature de l'accord AATA.
- 5) Sur le thème des classifications, la fourniture des grilles de salaires base 35 h en avance de phase afin que celles-ci servent de référentiel pour les discussions à venir.
- 6) Concernant la pénibilité, des négociations engagées dans un délai de 3 mois à l'issue de la période transitoire.

- 1) Sur le gros risque, le DRH a dit qu'il vérifierait sur les contrats les possibilités légales.
- 2) Accord de principe sur le suivi médical.
- 3) Concernant la majoration salariale en usage à St Médard, le DRH a dit qu'elle serait étendue à HERAKLES. **SUD a défendu l'intégration d'un plancher de 400 € x 13 mois dans la formule de l'accord comme garantie minimum.**
- 4) Le DRH s'est engagé sur la présentation du plan emploi demandé au prochain CCE.
- 5) La direction refuse de discuter sur la base légale du temps de travail qui est de 35h. L'intersyndicale a maintenu sa demande. Seule, la CGC a précisé qu'elle était favorable à la mise en place des 36 heures.
- 6) Concernant la pénibilité, le DRH a exprimé un accord de principe.

Dans la discussion, SUD a revendiqué la prise en compte des périodes d'intérim pour le calcul des mois d'indemnités AATA. Nous sommes intervenus en faveur des demandes de reconstitution des indemnités concernant les temps partiels ainsi que le rajout d'un 9^{ème} mois pour les 20 ans et 11^{ème} pour les 35 ans.

Une réunion de lecture du projet d'accord a été décidée pour lundi 10 décembre. L'accord serait à durée déterminée jusqu'à la fin de la période transitoire. A l'issue, il serait soumis à reconduction avec l'intégration de l'article concernant les cotisations de retraites complémentaires AGIRC/ARRCO.

L'ensemble des syndicats a demandé une fois de plus à la direction de fournir le nombre de départs par tranche d'ancienneté pour finaliser les positions sur le nombre de mois d'indemnités revendiqué.

Forfaits/ horaire variable :

La direction a affiché sa volonté que les 40 heures soient réellement effectuées dans les forfaits concernant les 395 et 425 au Haillan contrairement à l'usage en vigueur .

La CGC a dit qu'il doit y avoir une concordance sur le temps de travail qui est dû...

SUD a rappelé qu'il n'est pas possible de discuter des sujets liés au temps de travail sans avoir vu les classifications.

Nous avons insisté sur les points pour lesquels l'établissement du Haillan a été rappelé à l'ordre par l'inspection du travail et qu'avant de mettre en place des forfaits, il faut mettre en place un système qui garantit le respect de la légalité sur la durée du temps de travail et sur les temps de repos.

Les syndicats ont demandé des informations sur l'état des lieux des forfaits jours (401 forfaits jours sur 525 cadres au Haillan et 104 sur 279 à ex SME).

La discussion a porté sur les forfaits jours imposés aux cadres à l'embauche au Haillan, et ce en toute illégalité par rapport à l'accord RTT.

Le DRH a avancé l'idée d'un passage au forfait jour après une période de 5 ans d'expérience en fonction de la nature d'autonomie et de responsabilité du poste.

La direction est restée sur sa dernière proposition pour l'horaire variable : 4 pointages, 45 minutes de repas, 3 demi journée possibles de récupérations avec un forfait de 18 jours/ans et une amplitude +7 h / -7 h.

SUD a insisté sur son attachement à garder les 4 demi-journées depuis la suppression des absences horodatées au Haillan.

Les congés :

La discussion a été très mal engagée par le DRH en affichant sa volonté de revenir sur des acquis :

- Suppression des 2 jours Hors période SME (qui sont confisqués en toute illégalité au Haillan par un chantage de la direction aux salariés).
- Suppression de la demi journée SME et SPS (Mr Boulan appelle cela équilibrer les choses).
- Suppression du jour octroyé si le 14 juillet ou le 15 août tombe un jour non travaillé (accord SPS)

La direction propose de maintenir les ponts chômés payés (accord SPS) et la RTT acquise par la grève de 2008....La discussion s'annonce compliquée...

Retraite complémentaire :

Pour mesurer l'enjeu, avec la situation actuelle, la différence en termes de pension de retraite peut atteindre plus de 100 € entre les 2 sociétés

Les cotisations au Haillan sont de 10 % pour 7,5 % à SME. La direction annonce que les négociations avec l'ARCCO devraient aboutir à 9 % pour HERAKLES.

Evidement la direction a trouvé un moyen de promouvoir ses placements spéculatifs à travers le PERCO en proposant un abondement de la part salariale (0,4 %) des 1 % qui manqueraient.

SUD a défendu l'idée d'une augmentation de salaire pour maintenir le niveau de cotisation actuel du Haillan.

L'ordre du jour de la prochaine réunion du 19 décembre sera : Temps partiel /CET / Forfaits/ Congés anciennetés/Forfaits